

Rapport de diagnostic des polluants



Données générales

ID rapport	2507-AvT-VRLD
Version	1
Diagnostic partiel	Non
Type d'inspection	Avant travaux
Assainissement	Non
Date inspection	16.07.2025
Evaluation avec conditions	Non
Polluants	Amiante PCB

Coordonnées

Expert(s)	Davide PINTO
Laboratoire(s)	Toxicologie analytiques solutions Sàrl Rue du Pré-de-la-Fontaine 19 1242 Satigny

Bâtiment

Objet	Villa ROCHAT
Année de construction	en 1978
du bâtiment	
Bien-fond / Parcellle	325
ECA	290 / EGID 795533
Adresse	Route du Lac 16 1026 Denges

Donneur(s) d'ordre(s)

Donneur d'ordre(s) 1 NEWLAND PROJECT SA
Madame
Alexia IVANOV
Chemin du Coteau 19
1009 Pully

Propriétaire(s)

Propriétaire 1 Monsieur
Jirousek JAROSLAV
Route du Lac 16
1026 Denges

Table des matières

Rapport de la visite	4
Données techniques	5
Situations dangereuses	6
Réserves	7
Légende des fiches	8
Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	9
Remarques générales	21
Annexe 1	25
Plans et localisation des éléments	25
Annexe 2	34
Rapport d'analyse	34

Rapport de la visite

Etendue du diagnostic :

Le présent diagnostic concerne la villa au complet.

Nature des travaux annoncés par le donneur d'ordre :

Projet de démolition du bâtiment.

Conditions de réalisation :

Les locaux étaient inoccupés, pas de travaux en cours dans la villa.

Visite préalable :

Aucune visite préalable n'a été effectuée.

Présentation et justification de la stratégie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué selon les recommandations liées à la représentativité de l'échantillonnage à effectuer pour les principaux matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP) de l'ASCA, ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience de l'expert. Chaque matériau susceptible de contenir de l'amiante a fait l'objet de prélèvement.

L'interprétation des résultats se trouve dans les tableaux des MSP, ainsi que selon les informations fournies par le donneur d'ordre et appel à mémoire des propriétaires sur les différentes interventions dans la villa.

Limites du diagnostic

Le présent diagnostic concerne la villa au complet. Il traite des locaux et installations liées à celle-ci, d'autres éléments propres aux occupants peuvent contenir de l'amiante ou PCB's.

Les éléments non accessibles tels que les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que le reste de la villa ne font pas partie de la présente expertise.

Nous excluons toute responsabilité en cas d'utilisation du présent rapport en dehors du cadre défini par ces informations. Toute extrapolation ou usage au-delà des limites des éléments examinés relève de la seule responsabilité du donneur d'ordre ou des tiers concernés.

Si des matériaux sont découverts lors de travaux, il est essentiel de procéder à des prélèvements complémentaires. Cela permet de s'assurer qu'il n'y a pas de polluants de construction présents.

Données techniques

- a. Le diagnostic demandé concerne la villa au complet et uniquement les polluants amiante et PCB.
- b. Une mastic de fenêtre, une peinture de sol vert, des colles de moquettes, de plinthes et de faïences, ainsi qu'un tableau électrique, une toiture, une sous toiture, des sol, des murs et des plafonds en béton brut **sans amiante** ont été repérés.
- c. Une installation (un boiler électrique) a été considérée **sans amiante par défaut**.
- d. Toutes les fenêtres et portes vitrées, contenant des joints en caoutchouc et silicone, les intercalaires sont en aluminium. L'ensemble est considéré comme sans risque de contenir de l'amiante.
- e. Ils ont été repérés des crépis d'extérieur, des crépis d'intérieur et des colles de carrelages **contenant de l'amiante**.
- f. Une nouvelle évaluation du risque et de l'urgence d'assainir des matériaux contenant de l'amiante doit être effectuée **au plus tard en 2035**.
- g. **Les éléments non accessibles, tels que les dessous de baignoire, les composants situés sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de menuiserie et la maçonnerie, sont considérés comme susceptibles contenir de l'amiante par défaut jusqu'à confirmation contraire par analyses.**
- h. Aucun matériau ou installation susceptible de contenir des PCB n'a été repéré..
- i. L'ensemble des locaux et installations touchés par le projet a été expertisé.

Situations dangereuses

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée.

Réserves

Aucune réserve.

Légende des fiches

Type de matériel	F	Flocage
	C	Calorifugeage
	FP	Faux-plafond
	FA	Faiblement aggloméré
	SOL	Sol
	NFA	Fortement aggloméré
Évaluateur	L	Déterminé par le laboratoire
	E	Déterminé par expert
	D	Déterminé par default
	T	À définir
Localisation sur les plans	Bleu	Elément ne contenant pas d'amiante, métaux lourds, PCB, HAP ou HBCD
	Rouge	Elément contenant de l'amiante
	Jaune	Elément contentant des métaux lourds
	Violet	Elément contentant du PCB
	Bleu clair	Elément contentant du HAP
	Rose	Elément contentant du HBCD
	Vert	Elément assaini
Polluants	PCB	Polychlorobiphényles
	ML	Métaux lourds
	HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
	HBCD	Hexabromocyclodécane
Liste des matériaux	Ev	Evaluateur
	D.U.A.	Degré d'urgence d'assainir
	M.A.	Mesure d'assainissement

Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Sous-sol	Abri	0001	Mastic de fenêtre	1 Pièce(s)	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Sous-sol	Couloir	0002	Peinture de sol verte	8 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Sous-sol	Couloir	0003	Murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante.
1	Sous-sol	Couloir	0004	Tableau électrique	1 Pièce(s)	NFA	Non	Négatif	E				Cadre en aluminium et plaques en PVC. Considéré comme non susceptible de contenir de l'amiante.
1	Sous-sol	Abri	0005	Sol, murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol, murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante.

Localisation			Élément						Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque	
1	Sous-sol	Local technique	0006	Sol, murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol, murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante.	
1	Sous-sol	Local technique	0007	Boiler électrique	1 Pièce(s)	NFA	Non	Négatif	D				Année après 1991. Considérée sans risque de contenir de l'amiante.	
2	Rez-de-chaussée	Séjour, Couloir, Cuisine et WC	1001	Colle de carrelage beige	30 m ²	NFA	Oui	a	L	1	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).		
2	Rez-de-chaussée	Séjour, Couloir, Cuisine et WC	1002	Colle de plinthe beige	45 m	NFA	Oui	Négatif	L					

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
2	Rez-de-chaussée	Séjour, Couloir, Cuisine, WC et Escaliers	1003	Crépi d'intérieur	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Rez-de-chaussée	Cuisine	1004	Colle de faïence blanche	2 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Rez-de-chaussée	Escaliers	1005	Colle moquette brune	8 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Rez-de-chaussée	Séjour, Couloir, Cuisine et WC	1008	Faux-plafonds	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Faux-plafond en plâtre. Considéré comme non susceptible de contenir de l'amiante.
3	1er étage	Chambre 1 et 2	2001	Colle moquette beige	20 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
3	1er étage	Salle de bain	2002	Colle de carrelage brun	3 m ²	NFA	Oui	a	L	2	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
3	1er étage	Salle de bain	2003	Colle de faïence brune	2 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
3	1er étage	Chambre 3	2004	Colle moquette bleu	12 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
3	1er étage	Couloir, Chambres 1,2 et 3	2005	Crépi d'intérieur	Non défini	NFA	Oui	a	L 3	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).		
4	Bâtiment	Façades Nord et Est	2006	Crépi d'extérieur	Non défini	NFA	Oui	a	L 4	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).		

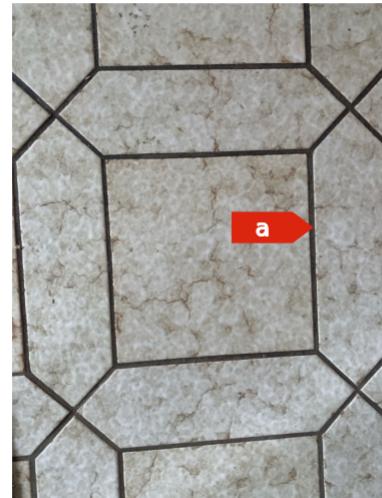
Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
4	Bâtiment	Façades Sud et Ouest	2007	Crépi d'extérieur	Non défini	NFA	Oui	a	L	5	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	
3	1er étage	Couloir	2008		Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Moquette au sol. Considéré comme non susceptible de contenir de l'amiante.
3	1er étage	Couloir, Salle de bain, Chambres 1, 2 et 3	2009	Faux-plafonds	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Faux-plafond en lambris bois. Considéré comme non susceptible de contenir de l'amiante.
4	Bâtiment	Toiture	2010	Tuiles en terre cuite	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Considérées comme non susceptibles de contenir de l'amiante.

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
4	Bâtiment	Toiture	2011	Charpente en bois brut	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Considérée comme non susceptible de contenir de l'amiante.
4	Bâtiment	Grenier	2012	Sous toiture	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Planchers en bois. Considérée comme non susceptible de contenir de l'amiante.
4	Bâtiment	Sur dalle	2013	Isolation	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Isolation en laine de verre et plaques du type Sagex. Considérée comme non susceptible de contenir de l'amiante.

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 1: Colle de carrelage beige

Localisation		élément		Amiante	
ID plan	2	ID élément	1001	Quantité approximative	30 m ²
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Laboratoire
Local	Séjour, Couloir, Cuisine et WC	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape			2 ^e étape				3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non

Mesure d'assainissement à prendre

L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

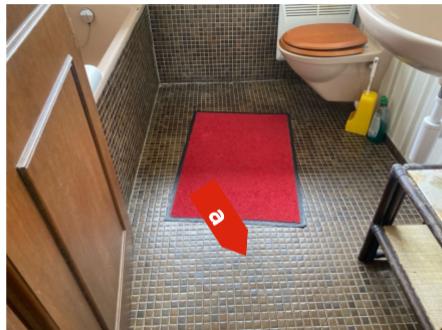
Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 2: Colle de carrelage brun

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	3	ID élément	2002	Quantité approximative	3 m ²
		Étage	1er étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	Salle de bain	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape			2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre
1	0	0	1	3	1	B	III

Mesure d'assainissement à prendre

L'aissainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 3: Crépi d'intérieur

Localisation		élément		Amiante	
ID plan	3	ID élément	2005	Quantité approximative	Non défini
		Étage	1er étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	Couloir, Chambres 1,2 et 3	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape			2 ^e étape				3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	3	2	C	III	Oui

Mesure d'assainissement à prendre

L'aissainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 4: Crépi d'extérieur

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	4	ID élément	2006	Quantité approximative	Non défini
		Étage	Bâtiment	Évaluateur	Laboratoire
Local	Façades Nord et Est	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape			2 ^e étape				3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	3	2	C	III	Non

Mesure d'assainissement à prendre

L'aissainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

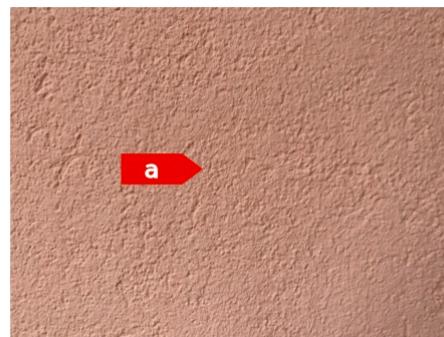
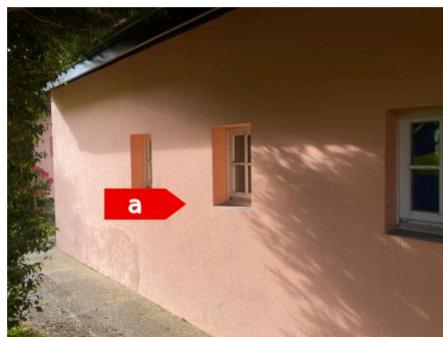
Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 5: Crépi d'extérieur

Localisation		élément		Amiante	
ID plan	4	ID élément	2007	Quantité approximative	Non défini
		Étage	Bâtiment	Évaluateur	Laboratoire
Local	Façades Sud et Ouest	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape			2 ^e étape				3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	3	1	B	III	Non

Mesure d'assainissement à prendre

L'aissainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Remarques générales

Filières d'élimination et conditionnement

Selon l'Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018) concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMoD), les déchets amiantés provenant des chantiers sont classifiés dans la section 17 06, « Matériaux d'isolation et déchets de chantier contenant de l'amiante ». Pour leur transport, les déchets spéciaux doivent être accompagnés d'un document de suivi selon l'OMoD. Le document de suivi doit contenir l'adresse du chantier et toute information permettant de distinguer le chantier de manière univoque, sauf dans le cas où celui-ci dispose de son propre numéro de remettant OMoD (www.veva-online.ch). Le regroupement de déchets issus de plusieurs chantiers en vue d'une rationalisation des transports est admissible. Dans ce cas devra contenir la liste exhaustive des chantiers concernés. (ds=déchets spéciaux). Tableau de synthèse par type de matériau (voir annexe 1.6 ORRChim) :

Fibrociment :

Code OMoD = 17 06 98

Conditionnement = En double sacs de benne ou en big-bag, avec étiquette « Attention, contient de l'amiante »

Filière d'élimination = Décharge de type B. Décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI)

Colles de carrelage ou de faïence / Mastics de vitrage / Revêtements de sol synthétiques / Matériaux d'isolation / Éléments de laboratoire / Autres déchets amiantés* :

Code OMoD = 17 06 05 [ds]

Conditionnement = Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante »

Filière d'élimination = Décharge de type E. Décharge contrôlée bioactive (DCB)Inertam (France)**

DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) / La mention « ds » désigne les déchets spéciaux au sens de l'OMoD / * D'autres codes plus spécifiques sont énumérés au chapitre 4.3 de l'Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018) / ** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France

Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Une réévaluation du risque ainsi que de l'urgence d'assainir devrait être effectuée pour les éléments pollués :

Plan	Etage	Local	Référence	Element	Prochaine visite
2	Rez-dechaussée	Séjour, Couloir, Cuisine et WC	1001	Colle de carrelage beige	2035
3	Etage	Salle de bain	2002	Colle de carrelage brun	2035
3	Etage	Couloir, Chambres 1,2 et 3	2005	Crépi d'intérieur	2035
4	Extérieur	Façades Nord et Est	2006	Crépi d'extérieur	2035
4	Extérieur	Façades Sud et Ouest	2007	Crépi d'extérieur	2035

Nous vous rappelons que les démarches mentionnées sont obligatoires. De plus, il est nécessaire de s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur les éléments contenant de l'amiante et sur les installations ou locaux qui font l'objet d'une réserve.

Les matériaux contenant de l'amiante repérés doivent être signalisés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante.

Ce document ne constitue en aucun cas une soumission pour le chiffrage des travaux d'assainissement. Les quantités indiquées sont données à titre estimatif. Il appartient au maître d'ouvrage et aux entreprises intervenantes de vérifier l'ensemble des dimensions avant d'établir leurs soumissions. Nous déclinons toute responsabilité en cas de divergence entre les quantités estimées et les quantités réelles constatées sur site.

Sources et bases légales

Ce document a été rédigé sur la base des lois et réglementations cantonales, nationales et internationales existantes dans le domaine de l'amiante, de la sécurité au travail et de l'environnement, notamment les documents suivants :

- **Cahier des charges du diagnostic des polluants de la construction, ASCA-VABS, version 1.5 du 14 février 2022**
- Aide à l'exécution de l'OFEV de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), module « Déchets de chantier », partie du module « Diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier », version publiée le 9.9.2020 ;
- Directive CFST no 6503, Amiante, édition décembre 2008
- FACH Amiante dans les locaux – Détermination de l'urgence des mesures à prendre (SUVA 20791, édition juillet 2008)
- Fiches techniques sur www.polludoc.ch
- Documents de la SUVA
- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst)
- Ordonnance sur les mouvements des déchets (OmoD)
- Loi sur le travail (LTR)
- Documents et informations issus et reconnus par les autorités nationales ou cantonales
- Elimination des déchets contenant de l'amiante, Aide à l'exécution intercantionale AERA v. 1.02 - décembre 2016
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81, ORRChim) ;
- Loi d'application de la loi sur la protection de l'environnement (K 1 70, LaLPE) ;
- Règlement sur les substances dangereuses dans l'environnement bâti (K1 70 14, RSDEB) ;
- Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05.01, RCI) ;

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Morges, le 21 juillet 2025



Ingénieur HES en génie civil & environnement
Expert ASCAVABS, FACH, SABRA et SUVA



Expert agréée

Davide PINTO



Expert

Nalong SENGPRACHANH

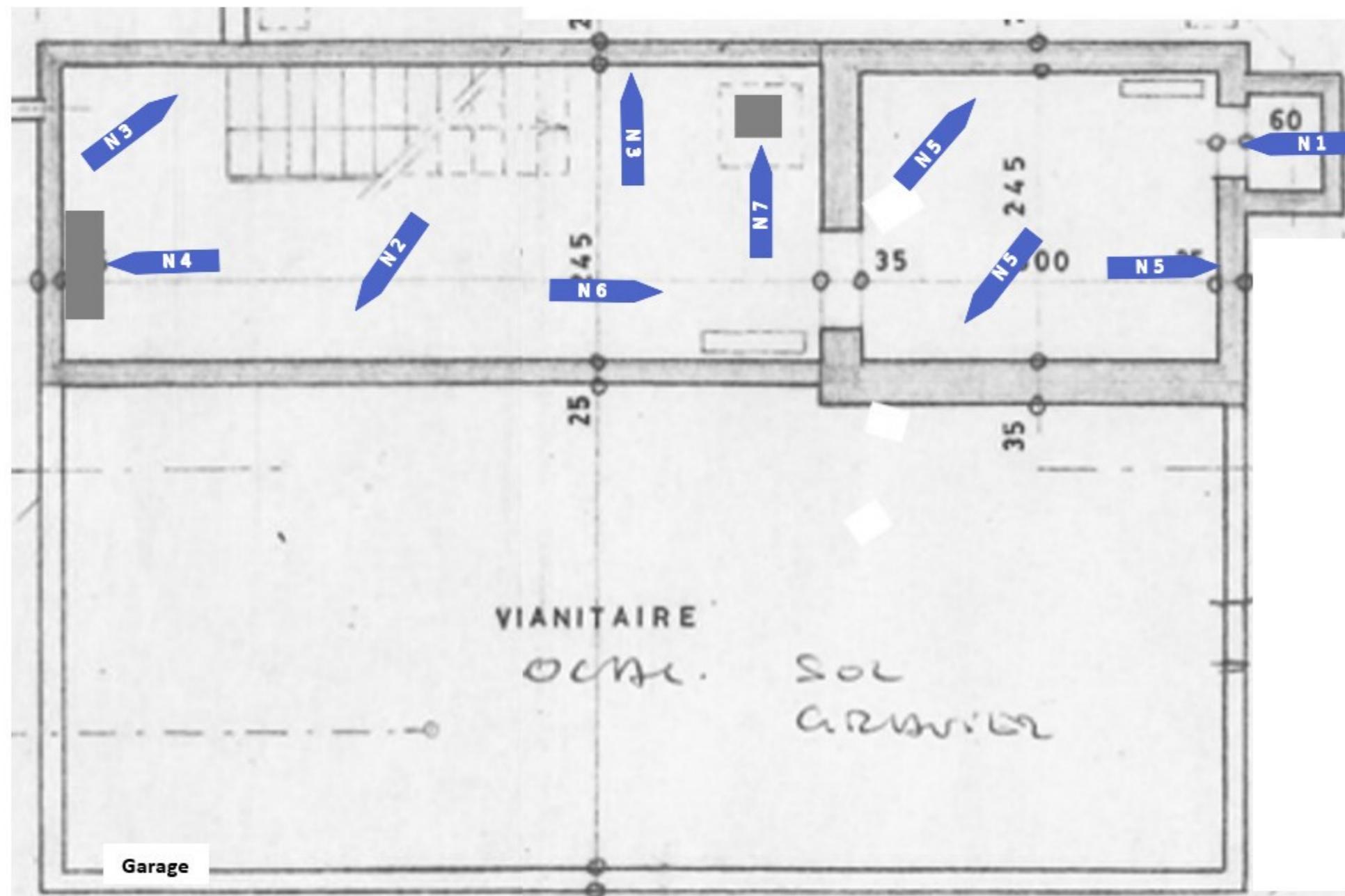
Annexe 1

Plans et localisation des éléments

ID plan	1
Étage	Sous-sol

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	1
Étage	Sous-sol

Sur tout l'étage

Réserves

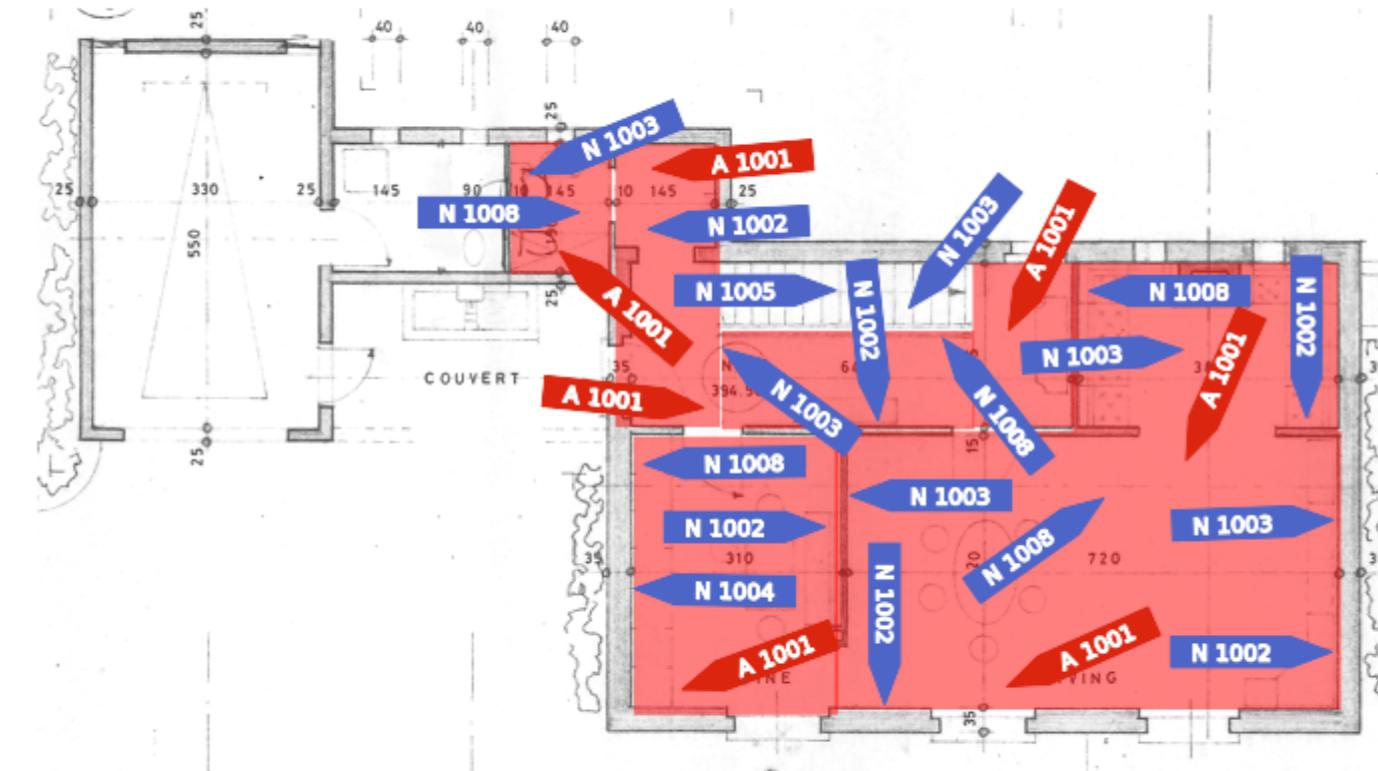
Échantillons

N1	Mastic de fenêtre	NFA
N2	Peinture de sol verte	NFA
N3	Murs et plafond	NFA
N4	Tableau électrique	NFA
N5	Sol, murs et plafond	NFA
N6	Sol, murs et plafond	NFA
N7	Boiler électrique	NFA

ID plan	2
Étage	Rez-de-chaussée

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	2
Étage	Rez-de-chaussée

Sur tout l'étage

Réserves

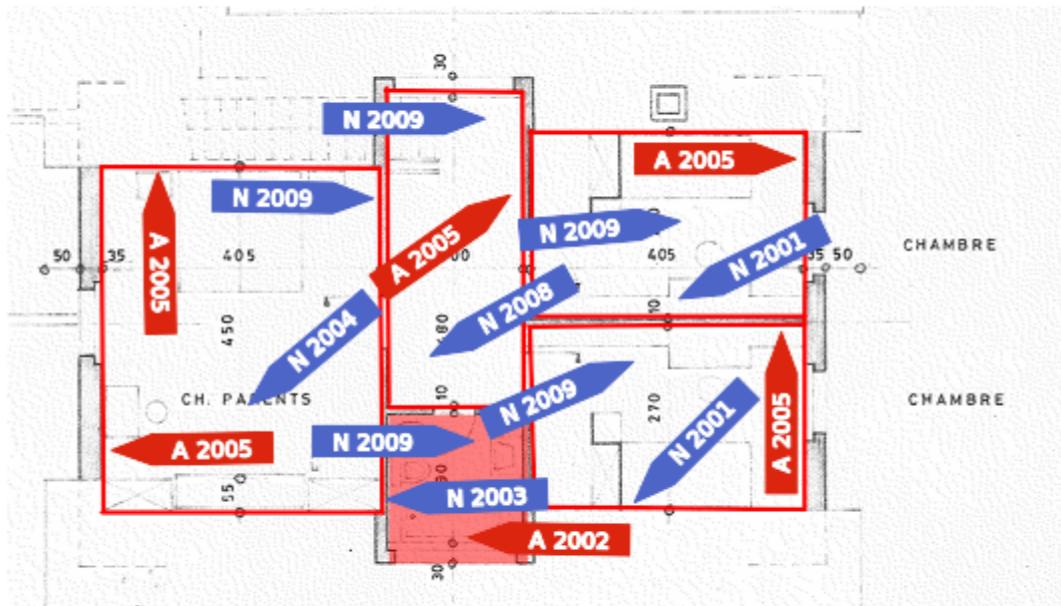
Échantillons

A1001	Colle de carrelage beige	NFA
N1002	Colle de plinthe beige	NFA
N1003	Crépi d'intérieur	NFA
N1004	Colle de faïence blanche	NFA
N1005	Colle moquette brune	NFA
N1008	Faux-plafonds	NFA

ID plan	3
Étage	1er étage

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	3
Étage	1er étage

Sur tout l'étage

Réserves

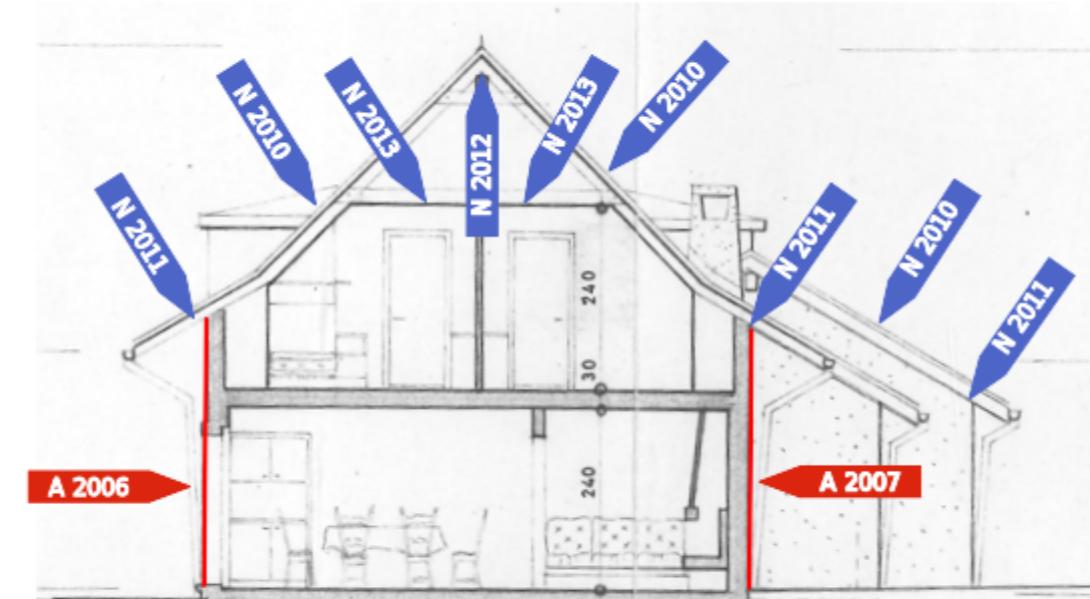
Échantillons

N2001	Colle moquette beige	NFA
A2002	Colle de carrelage brun	NFA
N2003	Colle de faïence brune	NFA
N2004	Colle moquette bleu	NFA
A2005	Crépi d'intérieur	NFA
N2008		NFA
N2009	Faux-plafonds	NFA

ID plan	4
Étage	Bâtiment

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	4
Étage	Bâtiment

Sur tout l'étage

Réserves

Échantillons

A2006	Crépi d'extérieur	NFA
A2007	Crépi d'extérieur	NFA
N2010	Tuiles en terre cuite	NFA
N2011	Charpente en bois brut	NFA
N2012	Sous toiture	NFA
N2013	Isolation	NFA

Annexe 2

Rapport d'analyse

TOXIAS

Rue du Pré-de-la-Fontaine 19
 1242 SATIGNY

Dossier	25 1507
F-7.8-6-4.0	
Version rapport	1
Date réception	17.07.2025
Date d'analyse	17.07.2025
Date d'édition du rapport	18.07.2025

Client: **INPTO Sàrl -Rapport Amiante**

Avenue de Lonay 21
 1110 Morges

Réf. Client: 2507-AvT-VRLD

Technique d'analyse	MEB/EDX
Version du software	2.9.5 (1390);6.4.0 (1530)
Email client	info@rapport-amiante.ch

L'analyse réalisée se base sur les parties appropriées des normes ISO22262-1/ VDI 3866-5. La méthode a été testée et a démontré une limite de détection < à 0.05 %. Sauf si précision du client, le laboratoire homogénéise l'échantillon si celui-ci contient plusieurs éléments potentiellement amiante. Pour des échantillons multicouches, la limite de détection est estimée < à 0,2 %. Les échantillons sont gardés 1 mois après analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel que reçu. Sans autorisation du client, Toxicologie analytiques solutions ne divulguera aucune information sur ce rapport. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée. Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Pour toutes précisions sur les analyses, vous pouvez directement contacter le laboratoire par téléphone ou par e-mail.

Responsable de laboratoire :

Dr. Alessandro Menini

Alessandro Menini



RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon	Réf. Client	Description	Résultat
25 198 0058	0001	Mastic de fenêtre	Amiante non détecté
25 198 0059	0002	Peinture de sol verte	Amiante non détecté
25 198 0060	1001	Colle de carrelage beige	AMIANTE DETECTÉ - Chrysotile
25 198 0061	1002	Colle de plinthe beige	Amiante non détecté
25 198 0062	1003	Crépi intérieur	Amiante non détecté
25 198 0063	1004	Colle de faïence blanche	Amiante non détecté
25 198 0064	1005	Colle moquette brune	Amiante non détecté
25 198 0065	2001	colle moquette beige	Amiante non détecté
25 198 0066	2002	Colle de carrelage brun	AMIANTE DETECTÉ - Chrysotile
25 198 0067	2003	Colle de faïence brune	Amiante non détecté
25 198 0068	2004	Colle moquette bleu	Amiante non détecté
25 198 0069	2005	Crépi intérieur	AMIANTE DETECTÉ - Chrysotile
25 198 0070	2006	Crépi extérieur	AMIANTE DETECTÉ - Chrysotile
25 198 0071	2007	Crépi extérieur	AMIANTE DETECTÉ - Chrysotile